

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - André ESSAYAN - Claude FRIGANT - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - Pierre PENE - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 851/07/BC

■ Acquisition à titre onéreux auprès de Monsieur et Madame MULE - Réaménagement des Boulevards de la Lombarde et Jean Moulin à Saint Victoret DUFHOP 07/281/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Les travaux de recalibrage et de réaménagement des Boulevards de la Lombarde et Jean Moulin à Saint Victoret nécessitent l'acquisition d'une bande de terrain de 118 m² environ à détacher de la propriété de Monsieur et Madame MULE.

Au terme des négociations entreprises par Marseille Provence Métropole, Monsieur et Madame MULE ont accepté de céder 118 m² moyennant le somme de 6 000 euros, conformément à l'avis des Services Fiscaux au terme d'un accord qu'il y a lieu d'approuver.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code de L'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 Juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG du 22/129/CC du 31 Mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président, modifiée par délibération FAG 20/534/CC du 26 Juin 2006 ;
- L'avis des Services Fiscaux N° 2007-102V1219 du 9 Mai 2007 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'acquisition d'une emprise totale de 118 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée Section AS N° 118 en nature de terrain non bâti est nécessaire aux travaux de recalibrage des Boulevards de la Lombarde et Jean Moulin à Saint Victoret.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier par lequel Monsieur et Madame MULE s'engagent à céder à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole qui l'accepte, une bande de terrain d'une contenance de 118 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée Section AS N° 118 sur la Commune de Saint Victoret pour un montant de 6 000 euros conformément à l'avis des Services Fiscaux

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer le protocole susvisé et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

Le remboursement par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'ancien propriétaire du prorata de la taxe foncière courue de la date d'entrée en jouissance au 31 Décembre suivant se fera conformément aux dispositions contenues dans la 2^{ème} partie de l'acte authentique.

Article 4 :

Les crédits nécessaire sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine, Opération 2004 / 00074 –
Sous politique C 130 6 Nature 2111 – Fonction 824.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN